Retour
Communiqué de presse du SYTRAL

Le SYTRAL veut intervenir dans les entreprises pour garantir un socle social. Qu'il le prouve tout de suite en imposant à l'opérateur Keolis une augmentation des salaires !

La CGT TCL et l'UGICT CGT TCL prennent acte de la position du Président du Sytral. Pour un chef d'entreprise, il semble méconnaitre, ou feindre de méconnaitre, les réalités du monde du travail et en particulier du code du travail.

Les engagements actuels du SYTRAL ne sont que des effets d'annonces, ils ne sont là que pour tenter d'éviter l'explosion sociale dans un contexte de campagne présidentiel.

La loi ne permet pas aujourd'hui de garantir sur un territoire un socle social à des salariés d'entreprises différentes. La relation de travail est encadrée par le code du travail et régit par des relations contractuelles (contrats de travail), minimum légaux (code du travail, conventions collectives nationales, décrets spécifiques) et des accords d'entreprise ou de groupe.

A moyen terme, l'allotissement c'est la garantie d'avoir des salariés qui se croisent dans des salles de pause mais avec des conditions de travail différentes et des salaires différents. Rien ne peut garantir dans le temps le maintien des acquis actuels.

L'allotissement est la meilleure solution pour diviser les salariés face à un chao social annoncé. C'est les mêmes pratiques que celles des multinationales, distribuant des millions de dividendes aux actionnaires, qui ont découpé leur activité en de multiples entreprises pour briser les collectifs de travail et de solidarité ! Un découpage d'une entreprise intégrée se solde toujours par des reculs sociaux.

Sur les parcours professionnels, la réduction des périmètres va diminuer les perspectives d'évolutions. C'est une fracture de notre pacte social. Les mobilités dans un réseau intégré et unique apportent une richesse incontestable. Ce ne sera plus le cas avec le découpage programmé.

Concernant les prestations du Comité Social et Culturel les annonces du président du Sytral sont irréalisables au regard de la loi et il ne pourra pas garantir le maintien à l'identique des activités sociales et culturelles actuelles. Le budget du CSE c'est aujourd'hui 2 millions d'euros annuel avec du patrimoine foncier en propre et une dizaine de salariés. Demain le projet d'allotissement du Sytral c'est autant de CSE que d'entreprises avec des budgets qui dépendront de la masse salariale de chaque entreprise. Immédiatement, l'allotissement c'est la vente du patrimoine du CSE actuel construit par des générations de salariés et le licenciement des salariés !

Sur la protection sociale, là encore il ne pourra pas imposer la même couverture mutuelle et qui sera, à terme, plus cher pour les salariés car l'assise de cotisation sera moins importante ! La solidarité intergénérationnelle ne pourra pas plus s'imposer et pour les retraités actuels il sera difficile de les repositionner dans les nouvelles entités au risque de faire peser un poids

financier plus difficilement supportable sur une assise de cotisation moindre. Pire, des accords de groupe plus défavorable s'imposent de fait et c'est le cas de l'accord de groupe de Transdev !!!

Personne n'est dupe, le Sytral s'appuie sur la cour des comptes dont ces seules conclusions est le manque de concurrence entre opérateurs. Or le chiffre d'affaires des opérateurs de transports urbains, c'est avant tout 70% de la masse salariale et l'ensemble des investissements supportés par la collectivité. Il est clair que l'allotissement n'a pas d'autre but que de s'attaquer au statut social des salariés.
La seule réponse possible à la situation actuelle est de reprendre en gestion directe l'exploitation du réseau. C'est uniquement par ce biais que le Sytral pourra reprendre la main d'un outil au seul bénéfice de l'intérêt général. Des grandes métropoles de la région ont fait ce choix comme Clermont-Ferrand ou Grenoble !

Les transports publics sont un enjeu majeur dans le débat sur la transition écologique et ne doivent pas être livrés aux appétits des multinationales.

Nous notons une position schizophrénique de la majorité verte du Sytral : d'un côté une régie de l'eau, de l'autre une mise en concurrence optimisée du transport collectif. Cette absence de ligne politique démontre que les EELV de Lyon sont dans une démarche libérale.

Les organisations syndicales ne sont pas dupes et les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! Le 9 février 2022 est une première étape sur la montée en force de la mobilisation des salariés et doit nous permettre de débattre avec les salariés lors du rassemblement devant le Sytral.

Les organisations syndicales réfléchissent également en cas de choix par le Sytral de l'allotissement de contester devant le tribunal administratif cette décision qui serai contraire à l'intérêt général et au service public.